

RCS : AUCH Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00398 Numéro SIREN : 500 025 986 Nom ou dénomination : A.E.P. AUCH ELECTRICITE PLOMBERIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2021 sous le numéro de dépôt 3326

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

B 3326

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU AEP Auch electricite plomberie</u>										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>Pépieux 32450 CASTELNAU BARBARENS</u>											
Numéro SIRET* <u>5 0 0 0 2 5 9 8 6 0 0 0 1 8</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
										Exercice N clos le <u>30/09/2020</u>	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	93 800	012		93 800				
		Autres*	014	939	016	939					
	Immobilisations corporelles*		028	57 728	030	47 202	10 525				
	Immobilisations financières* (1)		040	89	042		89				
	Total I (5)		044	152 556	048	48 141	104 414				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	2 466	052		2 466				
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	78 228	070	5 092	73 136				
		Autres* (3)	072	7 569	074		7 569				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	94 853	086		94 853				
	Charges constatées d'avance *		092	1 003	094		1 003				
	Total II		096	184 121	098	5 092	179 028				
	Total général (I + II)		110	336 677	112	53 234	283 443				
PASSIF											
										Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	105 000							
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126	10 500							
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			100 539					
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136	12 271							
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142	228 311							
Provisions pour risques et charges		Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	3 975							
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	9 445							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	7 902		41 710					
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176	55 131								
Total général (I + II + III)		180	283 443								
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	10 740					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	8 450					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AEP Auch electricite plomberie

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice clos le
30/09/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214	3 323
		services*	intracommunautaires		217		218	169 237
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	7 194
	Autres produits						230	2 733
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	182 488	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	59 627
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	(454)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	36 284
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	718			244	1 752
	Rémunérations du personnel*						250	44 841
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	18 147
	Dotations aux amortissements*						254	8 109
	Dotations aux provisions						256	172
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				262	36
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)				264	168 518	

I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280		1	
	Produits exceptionnels	(IV)	290		785	
	Charges financières	(V)	294			
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		300	320
			348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306		2 165	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	312	12 271	314	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	316			
	Provisions non déductibles*	318			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		2 165	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989		
ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 <i>duodecies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 <i>undecies</i>)	990		
ZFANG (44 <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44 <i>sepdecies</i>)	993		
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i>)		655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i> A)		643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i> B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i> C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i> D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	14 436	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : *					360	
	dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	14 436	372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU AEP Auch electricite plomberie</u>								Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	93 800	402		404		406	93 800		
	Autres	410	939	412		414		416	939		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	6 952	442		444		446	6 952		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	25 437	462	6 449	464		466	31 886		
	Autres immobilisations corporelles	470	16 889	472	2 000	474		476	18 889		
Immobilisations financières		480	88	482	1	484		486	89		
TOTAL		490	144 106	492	8 450	494		496	152 556		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	939	502		504		506	939		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	4 324	532	1 325	534		536	5 650		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	22 703	552	2 542	554		556	25 245		
	Autres immobilisations corporelles	560	12 066	562	4 240	564		566	16 306		
TOTAL		570	40 032	572	8 109	574		576	48 141		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AEP Auch electricite plomberie

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	4 920	652	172	654		656	5 092
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	4 920	682	172	684		686	5 092

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

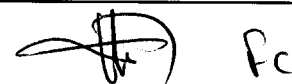
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	810
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	25 228
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	14 760
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



Désignation de l'entreprise : SASU AEP Auch electricite plomberie

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2019 et clos le : 30/09/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	172 561
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	172 561

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	145
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	7 194
Variation positive des stocks	111	454
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	2 587
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	10 381

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	78 595
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 916
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	36
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	93 548

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	89 393
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	89 393
---	-----	--------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020 X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	172 561
Effectifs au sens de la CVAE	023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 1 0 / 2 0 1 9 160 3 0 // 0 9 / 2 0 2 0
Date de cessation	186	/

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET 5 0 0 0 2 5 9 8 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AEP Auch electricite plomberie

ADRESSE (voie) Pépieux

CODE POSTAL 32450

VILLE CASTELNAU BARBARENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CENAC Prénom(s) Frédéric
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10 500
 Naissance : Date 24091969 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
 Adresse : N° 0 Voie mas VILLAGE
 Code Postal 32450 Commune CASTELNAU BARBARENS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même page.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

AEP AUCH ELECTRICITE PLOMBERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 105 000.00 €

Siège social : Pépieux

32450 CASTELNAU BARBARENS

500 025 986 RCS AUCH

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2021

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020, s'élevant à 12 271.34 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 12 271.34 € |
| - Une somme de | 12 271.34 € |

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

